Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 035-213501307-20260605-04062026-DE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 JUIN 2026 - 20h00
COMMUNE DE HÉDÉ-BAZOUGES

HÉDÉBAZOUGES

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de HÉDÉ-BAZOUGES sur convocation du premier juin deux mille vingt-six, s'est réuni dans la salle du conseil municipal située 7 place de la Mairie à la Mairie de Hédé-Bazouges, sous la Présidence de Madame Isabelle CLEMENT-VITORIA, Maire de la commune de Hédé-Bazouges.

PRÉSENTS :

- ✓ Mme Isabelle CLÉMENT-VITORIA
- ✓ Mme Anne HAYÉ
- ✓ M. Gwenole MELL
- ✓ Mme Gwenaëlle CHARMONT-FRANÇOISE
- ✓ M. Tony PORTEBOEUF
- ✓ M. Hervé BOURGOUIN
- ✓ Mme Myriam GEORGEAIS
- ✓ M. Christian VEYRE
- ✓ Mme Marie LANZARO DHONT
- ✓ M. Ewen LE COADOU
- ✓ M. Matthieu BLONDET
- ✓ Mme Françoise CHERRÉ
- ✓ M. Ludovic BRACQUART
- ✓ Mme Stéphanie THÉBAULT
- ✓ M. Stéphane ROCHARD
- ✓ Mme Sonia DIFFER
- ✓ M. François LAVELAINE DE MAUBEUGE
- ✓ Mme Delphine RIAUX

Absente excusée (procuration) :

- ✓ Mme Camille MARTIN donne pouvoir à Mme Isabelle CLEMENT-VITORIA.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Gwenole MELL

Ayant constaté que le quorum de 10 est atteint, la séance a été ouverte à 20h07 sous la présidence de Madame Isabelle CLEMENT-VITORIA, Maire de la commune de Hédé-Bazouges.

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 035-213501307-20260605-04062026-DE

OBJET N° 04-06-2026 : Adoption du règlement intérieur du Conseil municipal

Le règlement intérieur du conseil municipal constitue un document essentiel qui précise les modalités de fonctionnement de l'assemblée délibérante, dans le respect des dispositions légales en vigueur. Il encadre notamment l'organisation des séances, les conditions de prise de parole des élus, ainsi que les règles relatives à la tenue des débats. Conformément à l'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), dans les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal est tenu d'adopter son règlement intérieur dans un délai de six mois suivant son installation. Un règlement sera proposé en conséquence dans ces délais.

Le présent règlement intérieur présenté en annexe a pour objet de préciser les modalités de fonctionnement du conseil municipal de Hédé-Bazouges conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Ce document vise à garantir :

- Le bon déroulement des séances ;
- La transparence des débats et des décisions ;
- Le respect des droits des élus ;
- Le respect des obligations déontologiques attachées au mandat local.

Le règlement fixe notamment :

- Les modalités de convocation du conseil municipal ;
- La transmission du rapport de présentation deux jours avant la séance ;
- Les conditions de dépôt des questions écrites des conseillers municipaux, fixées à quarante-huit heures avant la séance afin de permettre la préparation d'une réponse ;
- Les règles d'organisation des débats et de distribution de la parole par Mme la Maire ;
- Les principes de respect mutuel entre élus et agents municipaux ;
- Les modalités de fonctionnement des commissions municipales, convoquées au moins sept jours avant leur tenue ;
- Les obligations liées à la charte de l'élu local et à la prévention des conflits d'intérêts ;
- Les règles de publicité des séances et des délibérations.

Le règlement rappelle également que les comportements portant atteinte à la sérénité des débats pourront être mentionnés au procès-verbal et que chaque élu demeure juridiquement responsable de ses propos.
Enfin, dans un objectif de transparence de la vie publique locale, les résultats des votes mentionnent nominativement les votes contre ainsi que les abstentions.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le règlement intérieur du conseil municipal pour le mandat 2026–2032;
- **D'AUTORISER** Mme la Maire à signer tout document afférent à son application.

Adopté à l'unanimité voix des membres présents et représentés

Le 10 juin 2026,

La Maire

Isabelle CLEMENT-VITORIA

MAIRIE DE HEDE-BAZOUGES
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
35630

Le secrétaire de séance

Gwenole MELL